



## NOTICE D'INFORMATION PREALABLE

### Séjour à GOING-AM-WILDER-KAISER en Autriche du 23 au 30 janvier 2022

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association, inscrits à 'activité randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRandonnée **2021/2022** avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée **2021/2022** avec assurance RC ou plus, titulaires du « Pass sanitaire » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 30 au minimum.

Dates : du dimanche 23 janvier au dimanche 30 janvier 2022

Déplacements : car de tourisme

#### PROGRAMME

Les participants sont attendus le dimanche matin 23 janvier 2022 à 6 heures sur le parking de la patinoire, boulevard Saint-Symphorien, à Longeville-lès-Metz.

Les randonnées sur chemins enneigés damés ou sur petites routes auront lieu du lundi au samedi, soit 6 jours.

Les randonneurs seront répartis dans trois groupes de niveau.

Dans la mesure du possible, une randonnée aura lieu en altitude avec accès en téléphérique.

Une visite libre de KITZBULL est également envisagée sur une ou une demi-journée.

Fin de séjour le dimanche matin 30 janvier après le petit déjeuner.

#### HEBERGEMENT

L'hébergement en **demi-pension** à l'hôtel BLATTIHOFF 1

Innsbruckerstrasse . 1

A-6353 GOING AM WILDEN KAISER

#### COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **885, 00 € (si 30 personnes) à 860,00 € (si 35 personnes)** par personne, en demi-pension, en chambre double.

Supplément pour chambre individuelle : **105,00 € pour le séjour (7 places)**.

Ce prix comprend :

- la pension, du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du dernier jour,
- l'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'Association,
- le transport en autocar de Metz à Going am wilder Kaiser,
- les déplacements pour l'accès aux lieux de départ et de retour des randonnées ou pour les visites.

Ne sont pas compris :

- la fourniture des repas de midi qui seront pris dans des auberges sur le parcours des randonnées. Ces repas traditionnels autrichiens sont d'un prix très abordable. Le premier et dernier jour les repas peuvent également être pris dans les restaurants sur les aires d'autoroute,
- les boissons,
- les dépenses personnelles,
- **les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages). Formulaire à compléter et retourner obligatoirement même si aucune assurance n'est souscrite,**
- d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.

## INSCRIPTIONS

**Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.**

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 10 octobre auprès de Norbert KREMER, 8 rue de Fèves 57140 NORROY-Le-VENEUR.

**Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 200 € (chèque à l'ordre de l'Association CTL DE METZ).**

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 22 novembre 2021. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

## ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

## PAIEMENTS

Acompte de 200 € à la pré-inscription. Date limite 21/11/2021 sous réserve des places disponibles

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

**Solde du séjour avant le 22 décembre 2022.**

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association CTL DE METZ.**

## DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

sans objet

## FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- annulation faite avant le 22/11/2021: restitution des sommes versées,
- annulation faite entre le 22/11/2021 et le 22/12/2021 : restitution des sommes versées avec une retenue de 100 € pour frais de dossier et réservation du car,
- annulation postérieure au 22/12/2021 : retenue de 100% du montant total du séjour.

## FORMALITES :

Pass Sanitaire obligatoire sauf si modification avant le départ,

Carte d'identité,

Carte européenne d'assurance maladie.

Conditions générales de vente, fiche de réservation, notice d'information et notice sur les assurances consultables et téléchargeables sur le site de l'association [www.ctlmetz.com](http://www.ctlmetz.com)  
**rubrique « inscription aux activités »**